



## Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite

Procès-verbal de la séance ordinaire  
du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite  
tenue le lundi 7 octobre 2024 à 19h00  
à la Salle du conseil de l'Hôtel de ville  
située au 540, rue Notre-Dame à Saint-Tite

Sont présents :	Mme Annie Pronovost	Mairesse
	Mme Josée Chouinard	Conseillère municipale
	M. Pierre Frigon	Conseiller municipal
	M. Yvon Laforme	Conseiller municipal
	M. Gilles Goyette	Conseiller municipal
	M. Michel Champagne	Directeur général
	Mme Marie-Hélène Piché	Trésorière
Sont absents	M. Guy Baillargeon	Conseiller municipal
	M. Marc St-Amant	Conseiller municipal

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Mme la mairesse Annie Pronovost.

2024-10-248

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Yvon Laforme, conseiller municipal  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit ouverte.

Adoptée à l'unanimité

2024-10-249

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Gilles Goyette, conseiller municipal  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de dispenser le secrétaire-trésorier de la  
lecture de l'ordre du jour tel que reçu par les membres du conseil municipal avant la  
présente séance ainsi que de l'adopter tel que présenté :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2024;
4. Administration - Direction générale :
  - 4.1 Résolution autorisant l'acquisition de l'écocentre;
  - 4.2 Résolution autorisant la conclusion d'un marché avec le ministère des Transports au montant de 3 430.70 \$/année pour le balayage de la chaussée sur notre territoire aux endroits spécifiés et ce, pour les années 2025, 2026 et 2027;
  - 4.3 Résolution autorisant le renouvellement du contrat de gré à gré avec la firme les gazons Tessier pour une durée de trois (3) ans 2025, 2026 et 2027 pour le contrôle de la végétation aux étangs aérés;
  - 4.4 Attribution d'un contrat de gré à gré au Groupe D'Artech Inc. pour la réalisation des plans d'architecture de la nouvelle usine de traitement de l'eau (UTE);



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Saint-Tite**

- 4.5 Résolution autorisant l'acquisition de trois (3) licences Ewon de la firme SCP Automation pour le poste de chloration, le puit de la Petite Mékinac et la station de pompage au coût de 1900\$ avant taxes;
- 4.6 Résolution d'approbation du budget révisé de l'Office Municipal d'Habitation (OMH) de Mékinac;
- 4.7 Résolution autorisant le contrat de gré à gré à la compagnie Construction Cossette Lafontaine pour la construction du skate park au montant de 112 999\$ plus taxes;
5. Grefte :
- Aucun point.
6. Loisirs et culture :
- Aucun point.
7. Ressources humaines :
- Aucun point.
8. Transport, hygiène du milieu, travaux publics :
- Aucun point.
9. Urbanisme et développement du territoire :
- Aucun point.
10. Gestion des eaux :
- Aucun point
11. Autres sujets :
- 11.1 Résolution d'approbation de la liste des déboursés du 1er au 30 septembre 2024 au montant de 664 363.63 \$;
12. Correspondance;
- Aucun point
13. Affaires nouvelles;
- 13.1 Résolution autorisant l'embauche de M. Simon Parisé à titre de greffier et directeur à l'urbanisme;
- 13.2 Résolution autorisant l'embauche de Me. Pierre-Louis Vincent, notaire à titre de directeur général;
- 13.3 Résolution afin de nommer le directeur général à titre d'assistant secrétaire-trésorier;
- 13.4 Résolution autorisant une contribution financière de la MRC au montant de 1000 \$ pour le soutien aux bénévoles dans le cadre des courses du P'tit Shérif 2024;
- 13.5 Résolution pour autoriser l'achat de bulbes de tulipes et de matériel pour aménager le coin de l'horloge au montant de 463,03\$ taxes incluses;



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Saint-Tite**

14. Période de questions;

15. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité

**2024-10-250**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2024**

Il est proposé par Mme. Josée Chouinard, conseillère municipale et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

De dispenser l'assistant secrétaire-trésorier de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2024, tel que reçu pas les membres du conseil avant la présente séance, ainsi que les approuver tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

**ADMINISTRATION - DIRECTION GÉNÉRALE**

**2024-10-251**

**RÉSOLUTION AUTORISANT L'ACQUISITION DE L'ÉCOCENTRE**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite posséder son propre écocentre;

CONSIDÉRANT QUE des discussions sérieuses ont été entreprises avec M. Denis Charest pour l'acquisition d'une partie du lot 4 444 450 d'une superficie approximative de 1,8 hectares sur lequel on retrouve l'infrastructure de l'écocentre;

CONSIDÉRANT QUE La Commission du territoire agricole du Québec (CPTAQ) a autorisé M. Charest à aliéner une partie du lot 4 444 450 d'une superficie approximative de 1,8 hectares;

CONSIDÉRANT QUE M. Charest a mandaté la firme EXP pour procéder à une caractérisation du sol sur une partie du lot 4 444 450 d'une superficie approximative de 1,8 hectares et que le rapport, déposé à la Ville, conclut que « *ces sols sont compatibles avec l'usage actuel ou futur de la propriété, soit commercial* »;

CONSIDÉRANT QUE M. Charest a fixé à 1 million de dollars, le prix de vente d'une partie du lot 4 444 450 d'une superficie approximative de 1,8 hectares;

CONSIDÉRANT QUE la trésorière a procédé à une analyse sommaire du coût d'acquisition, des économies annuelles réalisables, du financement et de la charge financière pour les contribuables de la Ville;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Gilles Goyette, conseiller municipal et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal procède à l'acquisition d'une partie du lot 4 444 450 d'une superficie approximative de 1,8 hectares;

QUE le conseil municipal autorise le financement requis par règlement d'emprunt;

QUE le conseil municipal autorise le directeur général ou la trésorière ainsi que la mairesse à signer les documents pertinents.

Adoptée à l'unanimité



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Saint-Tite**

**2024-10-252**

**RÉSOLUTION AUTORISANT LA CONCLUSION D'UN MARCHÉ AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS AU MONTANT DE 3 430.70 \$/ANNÉE POUR LE BALAYAGE DE LA CHAUSSÉE SUR NOTRE TERRITOIRE AUX ENDROITS SPÉCIFIÉS ET CE, POUR LES ANNÉES 2025, 2026 ET 2027**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports propose à la Ville de conclure un marché pour le balayage de la chaussée sur notre territoire à divers endroits ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports propose de payer un montant de 3 430.70 \$/année pour les années 2025-2026-2027 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pierre Frigon, conseiller municipal et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accepte le marché offert par le ministère des Transports au montant annuel de 3 430.70\$ tel que proposé pour le balayage de la chaussée, et ce, pour les années 2025-2026-2027 et que la trésorière soit autorisée à signer ce marché.

Adoptée à l'unanimité

**2024-10-253**

**RÉSOLUTION AUTORISANT LE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE GRÉ À GRÉ AVEC LA FIRME LES GAZONS TESSIER POUR UNE DURÉE DE TROIS (3) ANS 2025, 2026 ET 2027 POUR LE CONTRÔLE DE LA VÉGÉTATION AUX ÉTANGS AÉRÉS**

CONSIDÉRANT QUE annuellement, le service des eaux mandate une firme spécialisée pour le contrôle de la végétation aux étangs aérés;

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour le contrôle de la végétation vient à terme et qu'il doit être renouvelé;

CONSIDÉRANT QUE le service des eaux a reçu une nouvelle offre de service de la firme Les Gazons Tessier au montant de 1 530\$, avant les taxes pour les années 2025, 2026 et 2027;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme. Josée Chouinard, conseillère municipale et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal octroie un contrat de gré à gré à la Firme Les Gazons Tessier pour une durée de trois (3) ans au prix annuel de 1530\$ avant taxes;

QUE le conseil municipal autorise le directeur général ou la trésorière à signer les documents pertinents.

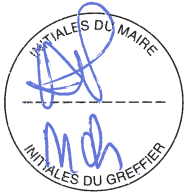
Adoptée à l'unanimité

**2024-10-254**

**ATTRIBUTION D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ AU GROUPE D'ARTECH INC. POUR LA RÉALISATION DES PLANS D'ARCHITECTURE DE LA NOUVELLE USINE DE TRAITEMENT DE L'EAU (UTE)**

CONSIDÉRANT QUE les plans de la nouvelle usine de traitement de l'eau avancent rapidement et qu'une partie de ces plans doivent être réalisés par une firme d'architecte;

CONSIDÉRANT QU'une demande de prix sur invitation a été effectuée auprès de six (6) firmes d'architecture et que quatre (4) d'entre elles ont déposé une offre de service;



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Saint-Tite**

CONSIDÉRANT QUE le Groupe D'Artech Inc. a déposé l'offre de service dont le prix est le plus bas;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Pierre Frigon, conseiller municipal et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal octroi un contrat de gré à gré au Groupe D'Artech Inc. au montant de 50 300\$, plus les taxes applicables, pour la confection des plans d'architecture de la nouvelle usine de traitement de l'eau (UTE);

Que le conseil municipal finance le contrat à même les surplus affectés à l'eau potable – production;

QUE le directeur général ou la trésorière soient autorisés à signer les documents pertinents à la réalisation du contrat;

Adoptée à l'unanimité

2024-10-255

**RÉSOLUTION AUTORISANT L'ACQUISITION DE TROIS (3) LICENCES EWON DE LA FIRME SCP AUTOMATION POUR LE POSTE DE CHLORATION, LE PUIT DE LA PETITE MÉKINAC ET LA STATION DE POMPAGE AU COÛT DE 1900\$ AVANT TAXES**

CONSIDÉRANT QUE le service des eaux utilise, depuis plusieurs années, un logiciel permettant de recueillir les données des installation suivantes :

- Poste de chloration;
- Puits de la Petite Mékinac;
- Station de pompage

CONSIDÉRANT QUE ces données servent principalement à compléter les différents rapports que nous devons transmettre régulièrement au Ministère de l'Environnement et de la Lutte aux Changements Climatiques (MELCCFP);

CONSIDÉRANT QUE la firme SCP Automation a déposé une offre de service au montant de 1900\$, avant les taxes, pour les trois (3) licences (poste de chloration, Puits de la Petite Mékinac et Station de pompage) ainsi qu'une banque de quatre (4) heures pour la migration vers le logiciel;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition de ces licences n'a pas été planifiée aux prévisions budgétaires 2024 du service des eaux;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale suggère, pour l'année 2024, d'utiliser les surplus non affectés 2022 pour procéder à l'acquisition des trois (3) licences Ewon de la firme SCP Automation;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Yvon Laforme, conseiller municipal et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal procède à l'acquisition de trois (3) licences Ewon de la firme SCP Automation au coût de 1900\$, avant les taxes, incluant une banque de quatre (4) heures pour la migration vers le logiciel;

QUE le conseil municipal autorise d'utiliser les surplus non affectés 2022;

QUE le conseil municipal autorise le directeur général ou la trésorière à signer les documents pertinents.



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Saint-Tite**

Adoptée à l'unanimité

2024-10-256

**RÉSOLUTION D'APPROBATION DU BUDGET RÉVISÉ DE L'OFFICE MUNICIPAL  
D'HABITATION (OMH) DE MÉKINAC**

CONSIDÉRANT QUE l'Office Municipal d'Habitation (OMH) de Mékinac a transmis son budget révisé pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT QU'il doit être approuvé par la Ville de Saint-Tite;

CONSIDÉRANT QUE la contribution de la Ville au déficit d'opération passe de 18 568\$ à 19 837\$ (ensemble immobilier numéro 1652) et de 5 733\$ à 6 367\$ (ensemble immobilier numéro 2107);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme. Josée Chouinard, conseillère municipale et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite approuve le budget révisé de l'Office Municipal d'Habitation de Mékinac (OMH) pour l'année 2024.

Adoptée à l'unanimité

2024-10-257

**RÉSOLUTION AUTORISANT LE CONTRAT DE GRÉ À GRÉ À LA COMPAGNIE  
CONSTRUCTION COSSETTE LAFONTAINE POUR LA CONSTRUCTION DU SKATE PARK AU  
MONTANT DE 112 999\$ PLUS TAXES**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris la décision de reconstruire un « skate park » à l'extrémité de la rue St-Gabriel à proximité du stade de baseball;

CONSIDÉRANT QUE la construction d'un skate-park a été planifiée et inscrite au Plan Triennal des Immobilisations (PTI);

CONSIDÉRANT QUE le financement du projet provient des sources suivantes;

- Subventions de la MRC – Volet 2 & 4 FRR (160 000\$);
- Surplus affectés 2023 (5 437\$);
- Surplus non affectés 2022 (38 653\$)

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics procédera aux travaux de préparation du terrain permettant d'accueillir les structures du « skate park »;

CONSIDÉRANT QUE Construction Cossette Lafontaine a déposé une offre de service au coût de 112 999\$ avant les taxes applicables pour construire et installer un « skate park »;

CONSIDÉRANT QUE la construction du skate-park pourrait avoir lieu, au plus tard, au printemps 2025, dès que la température le permettra, en fonction de la disponibilité de Construction Cossette Lafontaine;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Gilles Goyette, conseiller municipal et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal accorde à la compagnie « Construction Cossette Lafontaine » un contrat de gré à gré au montant de 112 999 \$ avant les taxes;

QUE le conseil municipal autorise le financement du projet selon la structure suivante :



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Saint-Tite**

- 1) Volet 2 & 4 FRR : 160 000\$;
- 2) Surplus affectés : 5 347\$
- 3) Surplus non affectés : 38 653\$;

QUE le conseil municipal mandate les travaux publics à réaliser les travaux de préparation du terrain dès cet automne;

QUE le conseil municipal autorise la trésorière ou la coordonnatrice aux loisirs et culture à signer les documents pertinents.

Adoptée à l'unanimité

**GREFFE**

AUCUN POINT

**LOISIRS ET CULTURE**

AUCUN POINT

**RESSOURCES HUMAINES**

AUCUN POINT

**TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU, TRAVAUX PUBLICS**

AUCUN POINT

**URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

AUCUN POINT

**GESTION DES EAUX**

AUCUN POINT

**AUTRES SUJETS**

**2024-10-258**

**RÉSOLUTION D'APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS DU 1<sup>ER</sup> AU 30 SEPTEMBRE 2024 AU MONTANT DE 664 363.63 \$**

CONSIDÉRANT QUE pour l'approbation de la liste des déboursés du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2024, chacun des membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite a reçu un rapport exhaustif des dépenses pour cette période;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Laforme, conseiller municipal et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la liste des déboursés au montant de six cent soixante-quatre mille trois cent soixante-trois mille dollars et soixante-trois cents (664 363.63 \$) soit approuvée.

Adoptée à l'unanimité

**CORRESPONDANCE**



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Saint-Tite**

AUCUN POINT

**AFFAIRES NOUVELLES**

**2024-10-259**

**RÉSOLUTION AUTORISANT L'EMBAUCHE DE ME. SIMON PARISÉ, NOTAIRE À TITRE DE GREFFIER ET DIRECTEUR À L'URBANISME**

CONSIDÉRANT QUE Me Julie Francoeur a démissionné de son poste de greffière et directrice à l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'embaucher un nouveau greffier et directeur à l'urbanisme pour la remplacer;

CONSIDÉRANT QUE suite au processus d'embauche, Me Simon Parisé, notaire a été retenu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme. Josée Chouinard, conseillère municipale et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise l'embauche de M. Simon Parisé, à titre de greffier et directeur à l'urbanisme;

QUE les conditions reliées à cet emploi sont stipulées à son contrat de travail;

QUE la mairesse et le directeur général, soient autorisés à signer le contrat de travail de M. Simon Parisé.

Adoptée à l'unanimité

**2024-10-260**

**RÉSOLUTION AUTORISANT L'EMBAUCHE DE M. PIERRE-LOUIS VINCENT À TITRE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL**

CONSIDÉRANT QUE M. Michel Champagne a signifié aux élus son intention de quitter ses fonctions de directeur général dès qu'un nouveau directeur général sera embauché pour le remplacer;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'embaucher un nouveau directeur général pour le remplacer;

CONSIDÉRANT QUE suite au processus d'embauche, M. Pierre-Louis Vincent a été retenu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pierre Frigon, conseiller municipal et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise l'embauche de M. Pierre-Louis Vincent à titre de directeur général;

QUE les conditions reliées à cet emploi sont stipulées à son contrat de travail;

QUE la mairesse Mme Annie Pronovost soit autorisée à signer le contrat de travail de M. Pierre-Louis Vincent prenant effet le 21 octobre 2024.

Adoptée à l'unanimité

**2024-10-261**

**RÉSOLUTION AFIN DE NOMMER LE DIRECTEUR GÉNÉRAL À TITRE D'ASSISTANT**



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Saint-Tite**

**SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Tite doit nommer un assistant secrétaire-trésorier, afin que la direction générale puisse posséder les mêmes droits, pouvoirs et privilèges et soit soumis aux mêmes obligations et pénalités que ceux déterminés et prescrits à l'égard des fonctions de greffier et de trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Goyette, conseiller municipal et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite nomme le directeur général, M. Pierre-Louis Vincent, à titre d'assistant secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité

**2024-10-262**

**RÉSOLUTION AUTORISANT UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA MRC AU MONTANT DE 1000 \$ POUR LE SOUTIEN AUX BÉNÉVOLES DANS LE CADRE DES COURSES DU P'TIT SHÉRIF 2024**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme est bien ancré dans la communauté et propose des activités assumant un rôle moteur dans la vie culturelle et collective;

CONSIDÉRANT QUE les courses du P'tit Shérif contribuent de façon significative à la vie culturelle en permettant à la population d'assister à peu de frais à un événement local;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Goyette, conseiller municipal et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise une contribution financière de la MRC au montant de 1000 \$ pour le soutien aux bénévoles dans le cadre des courses du P'tit Shérif 2024.

Adoptée à l'unanimité

**2024-10-263**

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'ACHAT DE BULBES DE TULIPES ET DE MATÉRIEL POUR AMÉNAGER LE COIN DE L'HORLOGE AU MONTANT DE 463,03\$ TAXES INCLUSES**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Tite désire embellir son environnement en faisant un aménagement de tulipes au coin de l'horloge;

CONSIDÉRANT QUE le comité « Embellir ma ville » de la Ville de Saint-Tite procédera à la plantation de bulbes de tulipes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Tite partagera l'achat de bulbes de tulipe et de matériel avec les entreprises Bulbi Serre au montant de 194.15\$ taxes incluses et les Serres Domaines des Pointes au montant de 268.88 taxes incluses afin d'embellir le coin de l'horloge;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Laforme, conseiller municipal et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise l'achat de bulbes de tulipes et de matériel auprès des entreprises Bulbi Serre et Les Serres du Domaine des Pointes pour embellir le coin de l'horloge en faisant un aménagement de tulipes au montant total de 463,03 \$ taxes incluses le tout financé par le budget de revitalisation.

Adoptée à l'unanimité



Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Saint-Tite

PÉRIODE DE QUESTIONS

DÉBUT : 19H06

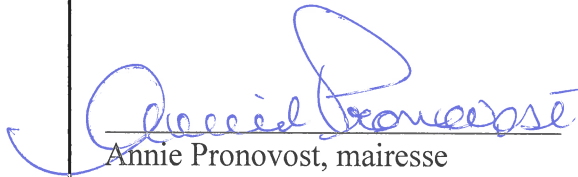
FIN : 20H21

2024-10-264

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Yvon Laforme, conseiller municipal  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

  
Annie Pronovost, mairesse

  
Michel Champagne, assistant secrétaire-trésorier